



INTERPOL

SPEECH • DISCOURS • DISCURSO • خطابات

2ème Congrès Mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Allocution de Michel Danet, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes, Lyon, France, 14 novembre 2005.

C'est pour moi un grand honneur que de vous accueillir, ici, à Lyon, à ce [deuxième Congrès mondial](#) avec [Ron Noble](#), Secrétaire général d'INTERPOL, et de pouvoir m'adresser à mon tour à vous. Nous sommes réunis pour la deuxième fois : responsables d'institutions internationales, de gouvernement, d'administrations, d'académies et de représentants du secteur privé. Je vous suis reconnaissant Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, d'avoir trouvé le temps pour être ici avec nous, et à M. Stephen Cole de présider ce congrès. Toutefois, nous savons tous que l'heure n'est pas à l'autosatisfaction. Nous avons attendu beaucoup trop longtemps pour parvenir enfin à ce niveau de cohésion entre le secteur public et le secteur privé. Les contrevenants n'ont pas éprouvé les mêmes réticences à s'organiser. Ils ont systématisé à tel point les techniques dont ils se sont dotés pour copier, produire, commercialiser, transporter et distribuer des produits de contrefaçon que cela équivaut à une deuxième révolution industrielle. Quel est l'ampleur réelle du problème ?, personne ne le sait en réalité. S'il est de 5%, il équivaut à 1 conteneur sur 20, s'il est de 7% ou davantage, 1 conteneur sur 14 est rempli de marchandises illicites de tous types.

Lors de mes visites en Afrique de l'Ouest et dans le Caucase, les Premiers ministres du Sénégal et de l'Azerbaïdjan ont plaidé pour que j'aille encore plus loin et que je les aide à combattre ce fléau des médicaments contrefaits qui mine leurs sociétés. Les contrevenants qui exploitent la contrefaçon préféreraient, naturellement, que nous demeurions divisés : secteur public contre secteur privé ; pays développés contre pays en développement et secteur industriel contre secteur industriel. Ils veulent semer la confusion et créer le désenchantement en ce qui concerne le système international de gouvernance. Nous ne pouvons pas les laisser agir de la sorte et nous devons rester unis et nous entraider dans la lutte que nous menons contre ce problème mondial.

L'année dernière, nous avons pris un bon départ en identifiant les obstacles qui nous attendent et en dégagant certaines solutions. Il est absolument nécessaire de poursuivre dans cette voie jusqu'à la conclusion naturelle de cette tâche et de formuler les stratégies publiques susceptibles d'appuyer notre cause. Récemment, les dirigeants des nations industrialisées du G8 ont annoncé leur intention d'intensifier les mesures prises contre la contrefaçon. Cette initiative, qui rejoint et s'ajoute à des initiatives analogues lancées par des organisations régionales telles que le Plan d'action de l'UE et les APEC, permettra d'imprimer l'élan nécessaire à la cause que nous défendons.

Compte tenu de tous ces éléments :

En faisons-nous assez ? En effet, il y a au moins vingt ans que nous nous sommes attaqués au problème des DPI et la situation à cet égard ne fait qu'empirer !

Nos solutions techniques sont-elles suffisamment bien conçues ?

Avons-nous l'appui des pouvoirs publics de tous les pays concernés et les DPI sont-ils devenus une des toutes premières priorités ? Je pense que la réponse est non - pas encore. Trop de gouvernements sont demeurés trop passifs face à ce problème et ont attendu trop longtemps avant de réagir.

L'Accord sur les aspects des Droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) a été soigneusement et difficilement négocié avec l'OMC, mais, par nécessité, il prévoit que les pays en développement disposeront de longs délais avant d'être tenus d'en mettre en œuvre les mesures qu'il comporte. Cette latitude accordée aux pays en développement s'est traduite par une mise en œuvre, au mieux fragmentaire, de ces mesures et la souplesse des dispositions de l'ADPIC fait que nombreux sont les pays qui appliquent leurs contrôles suivant des modalités différentes, ce qui rend la coopération internationale dans ce domaine d'autant plus difficile. J'espère que ce Congrès sera l'occasion de briser ce moule et de mettre fin au statu quo qui prévaut à l'échelon international à cet égard.

Avons-nous apporté le niveau de renforcement des capacités suffisant en vue d'aider les gouvernements à mieux comprendre et à analyser leur situation, à concevoir et à dispenser les programmes de changement qui s'imposaient ? Nous avons tenté d'œuvrer dans ce sens mais l'aide apportée n'a pas été coordonnée et, trop souvent, on a pu constater que les organisations participant à ces mesures d'assistance déployaient des efforts qui se chevauchaient et qu'elles appliquaient des mesures d'urgence alors qu'une approche plus soutenue aurait été de règle.

En ce qui me concerne, je suis déterminé pour l'année prochaine à poursuivre les travaux fructueux que nous avons entamés au sujet de la sécurité de la chaîne logistique pour laquelle 117 pays se sont engagés à mettre en œuvre un "Cadre de Normes". Le problème de la gestion et du contrôle aux frontières des produits de contrefaçon et des produits piratés mérite d'être traité de la même façon. Je crois fermement que les administrations des douanes devraient s'efforcer d'accéder à un niveau d'excellence. Nous avons travaillé avec le Groupe stratégique de l'OMD sur les DPI pour envisager toutes les solutions nécessaires en matière juridique, en matière de procédures et en matière de gestion des risques. Toutefois, ces solutions doivent être combinées sous forme d'un programme ou d'un cadre exhaustif et expliquées aux gouvernements concernés. Ce cadre deviendra le cœur de la stratégie de protection des frontières et chaque pays travaillera de même façon, ce qui rendra la coopération bilatérale et régionale plus pratique et plus efficace.

Je constate avec satisfaction au tout début de ce processus que de nombreux gouvernements ont commencé à analyser leur propre situation. C'est ainsi, par exemple, que l'Afrique du sud et le Canada ont récemment commencé à procéder à un examen critique de leurs règles juridiques et de leurs procédures. Mais je souhaiterais aller encore plus avant de sorte que les Membres de l'OMD puissent ambitionner de mettre en œuvre les bonnes pratiques édictées par l'intermédiaire d'un cadre de normes en sachant qu'ils pourront recevoir l'aide d'organisations internationales en vue d'amener leurs capacités à un niveau réel d'efficacité.

C'est là une tâche qui n'est certes pas mince. Nous avons besoin maintenant d'un appui et d'une volonté politiques solides qui nous permettront de placer la contrefaçon et la piraterie au plus haut niveau des priorités en matière de protection de nos sociétés et, grâce à la normalisation des bonnes pratiques, de proposer aux gouvernements des stratégies nationales et régionales efficaces reposant sur la responsabilité et la solidarité des membres d'une même communauté internationale.

Je vous remercie pour votre participation et je souhaite à ce Congrès tout le succès possible.